

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation : 13/02/2025

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Denis PRUDHOMME

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Pascal GONNET, Christelle BONNERUE, Bruno SALLET, Denis PRUDHOMME

Excusé : Simon BOUILLET, Anthony BILLOUD, Jean-Denis CHATELET, Grégory PAUGET

Absents :

DELIBERATIONS :

02/2025

OBJET : Etablissement du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'article 1^{er} du décret n°2024-826 du 16 juillet 2024,

Vu l'arrêté du Centre de Gestion de l'Ain n°2024-11-202, où Madame Adeline FLECHON est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne en qualité de secrétaire générale de mairie

Madame le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail pour l'emploi de l'entretien de la salle communale, Madame le Maire propose d'augmenter le contrat de 1h supplémentaire

Compte tenue de l'arrêté du Centre de Gestion de l'Ain n°2024-11-202, où Madame Adeline FLECHON est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne en qualité de secrétaire générale de mairie, Madame le Maire propose de passer

la secrétaire générale de Mairie au grade de Rédactrice.

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des emplois à compter du 01/01/2025 comme suit,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

03/2025

OBJET : MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Madame le Maire rappelle la délibération du 05 avril 2024 qui acte le projet de modernisation de l'éclairage public en LED et la demande de financement par fonds de concours avec le SIEA.

Madame le Maire fait lecture de l'avant projet définitif (APD) proposé par le SIEA avec une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune d'un montant de 14 938.11 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- Accepter le projet de financement tel qu'il est proposé dans l'APD
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2025
- Autorise Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

04/2025

OBJET : ACQUISITION MARE

Madame le Maire fait lecture des échanges avec la société RC FONCIER ainsi que Maître Pauline CLAEYS, Notaire à CHATILLON-SUR-CHALARONNE concernant la proposition d'acquisition par la commune de la mare située sur la parcelle section A numéro 1086 (partie espace vert du lotissement les Libellules) et de la partie voirie parcelle section A numéro 1085 pour l'euro symbolique.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- Accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A1086 partie espace vert du lotissement les Libellules
- REFUSE l'acquisition de la parcelle A1085 partie voirie du lotissement les Libellules
- Précise que les frais de notaire seront à la charge du vendeur
- Autorise Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 18/02/2025

Le secrétaire de séance :

Denis PRUDHOMME



Madame le Maire :

TABEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BOISSEY AU 01/01/2025

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRATUEL ART,3-3	POSTE POURVUS	POOSTE VACANT	DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL	DATE CREATION	REFERENCE DELIB
ADMINISTRATIVE	Secrétaire Générale de Mairie	Adjoint administratif	Rédacteur	non	1	0	TNC 25H	27/03/2019	02/2025
	Agent d'entretien	adjoint technique	adjoint technique	oui	1	0	TNC 5H	10/04/2020	02/2025
TECHNIQUE	Agent communal	adjoint technique	Adjoint technique principal 1ere classe	oui	0	1	TC	23/10/2024	28/2024

